

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

### 1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom commercial :	MAGNUM+
Identification du produit :	Billes de verre pour l'équilibrage des pneus

### 1.2 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

INDUSTRIES MARTINS INC. 1200, boulevard Industriel Farnham, Québec J2N 3B5, Canada	Téléphone : 450 293-9000 Télécopieur : 450 293-9004 Site Web : <a href="http://www.martinsindustries.com">www.martinsindustries.com</a> Courriel : <a href="mailto:info@martinsindustries.com">info@martinsindustries.com</a>
---------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification des dangers du SGH :	Non classé
-------------------------------------	------------

### 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE DU SGH

Mention d'avertissement :	Aucune mention d'avertissement
Codes/pictogrammes d'étiquette :	Aucun pictogramme
Mentions de danger :	ATTENTION! Peut causer de l'irritation

### 2.3 MISES EN GARDE

Aucune assignée en vertu du SGH.

### 2.4 ÉNONCÉ SPÉCIAL CONCERNANT LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

#### 2.4.1 CONTACT AVEC LES YEUX

Le contact avec les yeux peut causer une irritation physique mineure.

#### 2.4.2 INHALATION

L'inhalation de la poussière peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures, ainsi qu'une toux et des éternuements.

## 2.4.3 RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Lire et comprendre tous les renseignements sur la santé et la sécurité de la présente fiche signalétique (FS) avant d'utiliser le produit.

## 2.5 EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

### 2.5.1 INHALATION

La poussière qui peut être libérée lors de la manipulation peut provoquer des symptômes typiques liés aux poussières nuisibles, y compris une toux, des éternuements et une irritation mineure des voies respiratoires supérieures.

### 2.5.2 PEAU

Le contact avec la peau ne devrait pas avoir d'effets nocifs.

### 2.5.3 YEUX

Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation physique ou mécanique mineure.

### 2.5.4 INGESTION

Ce produit n'est pas considéré comme nocif en cas d'ingestion.

### 2.5.5 CANCÉROGÉNÉICITÉ SELON LE NTP, L'IARC ET L'OSHA :

Non applicable. Les ingrédients de ce produit sont considérés comme étant d'une taille (non respirable) et d'une concentration qui ne constituent pas une menace significative pour la santé humaine lorsque le produit est utilisé comme prévu.

## 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1 SUBSTANCE

Non pertinent.

### 3.2 MÉLANGES

Description : Billes composées de verre sodicocalcique, N° CAS 65997-17-3 / N° D'EC (EINECS) 266-046-0

## COMPOSANTS

NOM DE LA SUBSTANCE	CLASSIFICATION/ N° D'INDEX	POIDS	N° CAS	N° D'EC (EINECS)	N° D'ENR. REACH
<b>COMPOSANTS PRINCIPAUX</b>		Valeurs de référence			
Dioxyde de silicium - SiO <sub>2</sub>	amorphe, aucune substance dangereuse	72,30 %	7631 -86-9	231-545-4	01-2119379499-16
Monoxyde de sodium - Na <sub>2</sub> O	Réactif dans l'eau. 2;H261 Corrosion cutanée. 1B;H314	13,30 %	1313 -59-3	215-208-9	01-2120759517-43
Oxyde de calcium - CaO	STOT.SE. 3;H335 Irritation cutanée. 2;H315 Dommages aux yeux. 1, H318	8,90 %	1305 -78-8	215-138-9	01-2120767286-44
Oxyde de magnésium - MgO	Aucune substance dangereuse	4,00 %	1309 -48-4	215-171-9	Aucun enregistrement
Dioxyde de silicium amorphe		1 à 2 %	7631 -86-9		
Orange de base		< 0,01 %			
<b>AUTRES</b>		1,50 %			

**Remarque :** Le produit est un solide inorganique amorphe composé des substances individuelles énumérées. Le matériau obtenu par traitement thermique est inerte et ses propriétés ne sont donc pas identiques à celles de ses composants.

## 4. PREMIERS SOINS

Les recommandations suivantes en matière de premiers soins supposent que les pratiques d'hygiène personnelle et industrielle appropriées sont respectées :

### 4.1 CONTACT AVEC LES YEUX

Retirer soigneusement les particules de l'œil touché. En cas de besoin, retirer le verre de contact. Rincer l'œil pendant 15 minutes à grande eau. Si les signes/symptômes persistent, consulter un médecin.

### 4.2 CONTACT AVEC LA PEAU

Laver la peau à l'eau et au savon. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

### 4.3 INHALATION

Placer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

#### 4.4 INGESTION

Ne pas induire le vomissement à moins d'en obtenir la directive de la part du personnel médical.  
Demander au patient de boire de l'eau. Consulter un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

#### 5.1 POINT D'ÉCLAIR

Non inflammable.

#### 5.2 LIMITES D'INFLAMMABILITÉ

Température d'autoallumage :	S/O
Point d'éclair :	S/O
LIE :	S/O
LSE :	S/O

#### 5.2 AGENTS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Ce produit n'est ni combustible ni inflammable. Utiliser des agents d'extinction adaptés au feu environnant : eau pulvérisée, poudre chimique, mousse ou CO<sub>2</sub>.

### 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE RÉTENTION ET DE NETTOYAGE

1. Suivre les précautions des autres sections.
2. Ramasser la quantité maximale possible de matériau déversé.
3. Nettoyer les résidus.
4. Placer dans un contenant fermé et approuvé pour le transport.

En cas de déversement de ce matériau, l'utilisateur doit déterminer si le déversement doit être déclaré conformément aux réglementations locales, régionales et fédérales.

### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

#### 7.1 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE RÉTENTION ET DE NETTOYAGE

##### 7.1.1 MANIPULATION :

Pour un usage industriel ou professionnel seulement. Utiliser une ventilation générale par dilution et/ou une évacuation locale par aspiration pour maintenir l'exposition des particules en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition professionnelle. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un équipement de protection respiratoire.

### 7.1.2 ENTREPOSAGE

Non applicable.

### 7.2 MESURES DE PROTECTION POUR L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE

Risque accru de glissade en cas de déversement du produit.

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1 MESURES D'INGÉNIERIE :

Maintenir les niveaux d'air en dessous de la limite d'exposition recommandée en utilisant l'enceinte de traitement et une ventilation par aspiration, en cas de nécessaire. Fournir suffisamment d'air de remplacement pour compenser l'air évacué par les systèmes d'évacuation. Si les mesures d'ingénierie et les pratiques de travail ne sont pas efficaces pour contrôler les expositions, il faut porter un équipement de protection individuelle approprié, y compris un respirateur approuvé par le NIOSH/OSHA.

### 8.2 PROTECTION PERSONNELLE

#### 8.2.1 YEUX

Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux ou des lunettes de protection. Des douches oculaires doivent être disponibles sur le lieu de travail.

#### 8.2.2 PEAU

Portez des gants en caoutchouc, en PVC ou en cuir pour faciliter l'hygiène personnelle.

#### 8.2.3 VOIES RESPIRATOIRES

Les concentrations de poussière ambiante sur le lieu de travail doivent être surveillées et si la limite d'exposition recommandée est dépassée, il faut porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA avec un préfiltre à poussière.

#### 8.2.4 TRAVAIL/HYGIÈNE

Les employés doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou d'utiliser des produits du tabac.

#### 8.2.5 AUTRES

Éduquer et former les employés sur l'utilisation et la manipulation en toute sécurité des produits chimiques dangereux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 RENSEIGNEMENTS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

<b>État physique :</b>	Solide	<b>Point d'ébullition :</b>	Non applicable
<b>Apparence :</b>	Billes	<b>Point d'éclair :</b>	Non applicable
<b>Odeur :</b>	Sans odeur	<b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable
<b>Seuil olfactif (ppm) :</b>	Non applicable	<b>Densité de vapeur :</b>	Non applicable
<b>Couleur :</b>	Couleurs variées	<b>Poids volumétrique :</b>	Non disponible
<b>Grade :</b>	Taille typique des particules de 2 à 2,4 mm	<b>Viscosité :</b>	Non applicable
<b>Point de fusion :</b>	Non applicable	<b>Point d'éclair :</b>	Non applicable
<b>Point de congélation :</b>	Non applicable	<b>Densité relative</b>	2,6 à 2,7

### 9.2 AUTRES RENSEIGNEMENTS

L'utilisation de ce produit dans des conditions et des spécifications normales et recommandées ne présente aucun danger connu. Toutefois, si les surfaces utilisant ce produit sont soumises à un ponçage ou à un meulage, comme cela peut se produire à des fins d'entretien, et que ce traitement produit des poussières respirables, on doit assurer une ventilation adéquate et utiliser un appareil respiratoire approprié. Dans ces conditions, on doit porter des appareils respiratoires approuvés par le NIOSH-BOM.

Gants :	Optionnels
Protection pour les yeux :	On doit porter des lunettes de sécurité à protection complète.

## 10. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### 10.1 STABILITÉ CHIMIQUE DANS DES CONDITIONS NORMALES

Stable.

### 10.2 MATÉRIEL ET CONDITIONS À ÉVITER

Aucune connue

### 10.3 POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

## 10.4 DÉCOMPOSITION DANGEREUSE

Dans les conditions d'utilisation recommandées, la formation de produits de décomposition dangereux n'est pas prévue. Des produits de décomposition dangereux peuvent se former à la suite d'une oxydation, d'un chauffage ou d'une réaction avec un autre matériau.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<b>Corrosion/irritation cutanée :</b>	Non irritant
<b>Dommages/irritation graves des yeux :</b>	Non irritant
<b>Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau :</b>	Non irritant
<b>Ingestion :</b>	Non irritant
<b>Cancérogénicité :</b>	Non classé
<b>Données sur la reproduction :</b>	Aucun effet néfaste sur la reproduction n'est prévu
<b>Données sur le pouvoir mutagène :</b>	Aucun effet mutagène néfaste n'est prévu
<b>Données sur la tératogénicité :</b>	Aucun effet tératogène néfaste n'est prévu
<b>Matières synergiques :</b>	Aucune connue

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 ÉCOTOXICITÉ

<u>Espèces</u>	<u>Renseignements des essais</u>	<u>Concentration</u>
Poisson-zèbre	96 heures, LC50	> 10 000 ppm (3)
Daphnies magna	24 heures, EC50	>>

### 12.2 ÉVOLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT

<u>Espèces</u>	<u>Renseignements des essais</u>	<u>Concentration</u>
Selenastrum capricornutum	72 heures, EC50	440 mg/l (6)
Scenedesmus subspicatus	72 heures, EC50	> 10 000 mg/l (6)

## 13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

### 13.1 PRODUITS CHIMIQUES DÉACTIVANTS

Aucun requis

## 13.2 MÉTHODES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets (dangereux) approuvée, conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales applicables.

Ne pas jeter les déchets avec les ordures ménagères normales ou dans les égouts.

## 13.3 ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE

1. Les contenants vides retiennent les résidus du produit.
2. Traiter l'emballage de la même manière que le produit.
3. Éliminer les déchets dans un site d'enfouissement approuvé.
4. Le recyclage est encouragé.

## 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

### 14.1 DESCRIPTION SELON LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES DU CANADA

Ce produit n'est pas réglementé par la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* du Canada.

Étiquette(s) :	Non applicable
Pancarte :	Non applicable
Indice ERAP :	Non applicable
Exemptions :	Aucune connue

## 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 CANADA

LCPE – RRSN :	Ce matériau figure sur la Liste intérieure des substances de la LCPE.
LCPE – INRP :	Non inclus
SIMDUT :	Les composants du produit figurent sur la Liste intérieure des substances du Canada.

### 15.2 ÉTATS-UNIS

Environmental Protection Act :	Ce matériau est inclus dans l'inventaire TSCA.
OSHA HCS (29cfr 1910.1200) :	Non réglementé
NFPA :	1 Santé, 0 Incendie, 0 Réactivité (3)



SIMDUT :  
1 Santé,  
0 Incendie,  
0 Réactivité (3)

### 15.3 INTERNATIONAL

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques  
commerciales existantes

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

### 16.1 RÉFÉRENCES

1. RTECS-Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, Canadian Substances, base de données du RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
2. Fiche signalétique du fournisseur
3. Profil chimique CHEMINFO, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton, Ontario, Canada
4. Guide to Occupational Exposure Values, 2011, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Cincinnati, 2011
5. The British Columbia Drug and Poison Information Centre, Poison Managements Manual, Association des pharmaciens du Canada, Ottawa, 1981